Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_013-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-013

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 26 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN

Était absent excusé non représenté : Delphine ROBINAULT.

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 1 Absents : 3 Votants : 15

A été nommée secrétaire de séance : Carol BERTHELOT

DÉLIBÉRATION N°2026-013

FINANCES LOCALES

BUDGET COMMUNE 2026 / LES MESURES CONSERVATOIRES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET 2026

Vu l'article L1612 du Code Général des Collectivité Générales,

Vu la délibération n°2025-085 du 17 décembre 2025 validant les mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2026,

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, informe qu'en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, il peut être autorisé par le conseil municipal, jusqu'à l'adoption du budget avant le 30 avril 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme (crédits de reports).

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_013-DE

Monsieur le Maire informe que l'autorisation ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits ci-dessous devront être inscrits au budget lors de son adoption. Ces mesures conservatoires sont délibérées au niveau de vote en investissement, soit à l'opération quand elle existe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération du 17 décembre 2025 doit être compléter à la suite des échanges avec le Service de Gestion Comptable de Dinan.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'adoption des budgets 2026, monsieur le Maire à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement suivant les crédits inscrits ci-dessous :

Opération ou chapitre budgétaire	Article	Libellé de la dépense	Budget 25 (BP+DM)	Crédits ouverts avant vote du BP 2026 (25 %)
Sans opération Chapitre 20	203	Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	64.335,00 €	16.083,75 €
	2051	Concessions et droits similaires	13 000,00 €	3 250,00 €
Sans opération chapitre 204	20415331	Subv éts adm-Biens mobiliers, matériel et études	3.500,00 €	875,00 €
Sans opération chapitre 21	2131	Immobilisations corporelles -constructions bâtiments publics	165.300,73 €	41 325,18 €
	2151	Immobilisations corporelles -Réseaux de voirie	70.000,00 €	17 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	5.000,00 €	1 250,00 €
701	2152	Installations de voirie	6 990,06 €	1 747,52 €
	2158	Autres installations et matériel et outillage techniques	38 785,41 €	9 696,35 €
	2183	Matériel informatique	11 000,00 €	2 750,00 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	88 589,53 €	22 147,38 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	21 028,00 €	5 257,00 €
702	212	Agencements et aménagements de terrains	76 110, 09 €	19 027,52 €
	2151	Réseaux de voirie	64 349,39 €	16 087,35 €
703	2131	Construction bâtiments publics	353 949,60 €	88 487,40 €
704	2118	Acq° foncière et immobilières.	100 000,00 €	25 000,00 €
708	204182	Participation au SDE22 – subvention équip. org. Public divers- bâtiments et installations	14 379,16 €	3 594,79 €
731	231	Réhabilitation friche urbaine rue du château d'eau – Immobilisations corporelles en cours	122 388,04 €	30 597,01 €
732	231	Création du pôle administratif – nouvelle mairie - Immobilisations corporelles en cours	1 110 825,57 €	277 706,39 €
735	231	Création logement d'urgence espace des Terre-neuvas- Immobilisations corporelles en cours	200 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL			2 529.530,58 €	632 382,64 €

Fait à Matignon, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON